

# VENAISON ET HYGIÈNE



**Objectif** Former à l'examen sanitaire initial du gibier  
**Public** Tout chasseur  
**Lieu** Fédération des chasseurs / Dijon

## Modalités d'inscription :

inscription gratuite (pour nos adhérents). Dossier à retirer auprès de la FDC21 ou sur notre site internet et à nous retourner dûment complété.



[www.fdc21.com/informer-formations](http://www.fdc21.com/informer-formations)

**3**  
HEURES

## PROGRAMME FORMATION THÉORIQUE

### ■ Rappels réglementaires

- Nouvelle réglementation : le "paquet hygiène" ;
- Chiffres clés sur le gibier ;
- Modalités de cession du gibier ;
- Principaux points relatifs à l'hygiène

### ■ Examen initial du gibier sauvage

- Notions d'anatomie et de pathologie ;
- Organes sains et carcasses conformes ;
- Anomalies sur organes et carcasses.

### ■ Gestes à connaître

- Techniques d'éviscération du grand gibier ;
- Techniques de prélèvements pour la recherche des larves de trichine.

### ■ Arbre de décisions

### ■ Remise de documents et de l'attestation de formation

## VRAI ou FAUX ?

L'examen sanitaire initial du gibier est obligatoire pour la vente au marché local ou pour la cession pour un repas associatif.

cette législation est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009.

VRAI